

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN DISTRIBUTEUR D'ARTICLES DE NATATION
– VILLE DE ROUEN

CAHIER DES CHARGES

1. ORGANISME QUI PASSE LA MISE EN CONCURRENCE

La commune de Rouen, ci-après dénommée Ville de Rouen.

Le dossier de consultation comprend le présent avis d'appel à concurrence ainsi que le présent cahier des charges.

2. OBJET

La présente mise en concurrence a pour objet l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le biais d'une convention, en vue de l'exploitation d'un distributeur d'articles de natation des piscines :

- Guy Boissière – avenue Jacques Chastelain – Ile Lacroix – 76100 ROUEN,
- Diderot – boulevard de l'Europe – 76100 ROUEN

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION D'OCCUPATION :

La convention sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle permettra l'exploitation du distributeur dédié à la vente d'articles de natation, situé dans le hall d'accueil des piscines Guy Boissière et Diderot.

L'espace mis à disposition représente une surface d'exploitation de 2 m² pour une fréquentation de 309 000 usagers par an.

Le lieu dont l'occupation sera autorisée par la convention à intervenir est à usage de l'exploitation d'un distributeur d'articles de natation et à destination des usagers des piscines Guy Boissière et Diderot.

4. MODALITES FINANCIERES :

En contrepartie de l'autorisation d'occupation qui lui est attribuée, l'occupant sera assujéti au versement d'une redevance annuelle dont le montant est fixé à 80 euros/m² euros selon la valeur locative et 5% du chiffre d'affaires annuel HT. La redevance est assujéti au taux de T.V.A. en vigueur.

5. DUREE :

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans.

Elle entrera en vigueur à la date du démarrage de l'exploitation du distributeur.

6. PROCEDURE :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la procédure de mise en concurrence, à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de la convention d'occupation, est une procédure ad hoc et ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

Le candidat peut être soit une personne physique, soit une personne morale. Il devra jouir de ses droits civiques et ne pas tomber sous le coup d'une condamnation.

Les documents à fournir pour répondre à la présente consultation sont les suivants :

- une lettre de candidature ;

- un extrait K BIS ou tout autre document attestant de la forme juridique du candidat ;
- les références professionnelles du candidat permettant d'apprécier ses compétences en matière de distribution d'articles de bain ; le soumissionnaire pourra compléter ces éléments par tout renseignement qu'il jugera utile quant à ses références ;
- un descriptif du projet indiquant a minima :

- ✓ planning de mise en œuvre,
- ✓ Un numéro d'astreinte
- ✓ La procédure en cas de dysfonctionnement
- ✓ à titre d'exemple, une proposition de catalogue des articles de bain proposés
- ✓ certificat d'immatriculation du ou des véhicules appartenant(s) à la société,
- ✓ tout élément que le candidat jugera pertinent de préciser.

8. Critères de sélection des offres :

Les propositions des candidats seront appréciées en fonction des critères suivants :

1. La réglementation des distributeurs automatiques : accès handicapés obligatoire est affectée d'un coefficient de 10 points,
2. Le rapport qualité / prix est affecté d'un coefficient de 20 points.
3. La fiabilité du distributeur est affectée d'un coefficient de 10 points.
4. Les compétences et références est affectée de 10 points
5. La solidité financière du candidat est affectée de 20 points

9. Modalités de dépôt des offres :

Les propositions devront être parvenues **au plus tard le vendredi 19 avril 2024, à 12 heures** à l'adresse postale suivante :

Ville de Rouen – Direction de la Vie Sportive – place du Général de Gaulle – 76037 ROUEN CEDEX 1

ou sur place contre récépissé

et porter sur l'enveloppe la mention « Distributeur d'articles de bain - Appel à candidatures – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Ne pas ouvrir ».

Les candidatures remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront adresser un mail au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures fixée ci-dessus, à l'adresse suivante :

Une réponse sera alors adressée à tout candidat ayant retiré un dossier.